

A force de flamber, les as du carbone sont en surchauffe

La carambouille du carbone (3/5). Les escrocs ont gagné des dizaines de millions avec le marché du CO₂. Très vite, les poids lourds du banditisme s'en mêlent.

Par Pascale Robert-Diard et Simon Piel

Publié le 16 août 2017 à 16h00, modifié le 18 août 2017 à 13h14 • Lecture 13 min.

Article réservé aux abonnés

Comme toujours, Marco Mouly a une façon bien à lui de résumer la situation : « *En 2008, tout le monde voulait être dans le carbone, mais chaque équipe bloquait les portes. La terre entière était au courant ! Je pense qu'il n'y a que les magistrats qui l'ont pas fait !* »

L'opulence affichée sans complexe par les premiers bénéficiaires de la fraude a en effet agi comme un spot publicitaire géant à destination de tous ceux qui souhaitaient faire fortune en quelques clics et deux ou trois entorses à la loi.

« C'était trop beau : vous achetez 200 000 euros le lundi, vous revendez le mardi 240 000 et vous êtes sûr d'être payé, et tout de suite. »

Fabrice Sakoun est l'un d'eux. Il a arrêté ses études en 3^e, a commencé par tenir une boucherie casher, puis a écumé les marchés pour vendre des Levi's. Les affaires marchent bien, il décide de se consacrer au commerce en gros. Son entrepôt de Romainville, en Seine-Saint-Denis, accueille des cargaisons de jeans et de Converse en provenance de Chine ou du Maghreb et déborde de liasses d'espèces.

Un contrôle fiscal le laisse sur la paille. Eceuré, Fabrice Sakoun se jure qu'il ne payera « *plus jamais d'impôts de [sa] vie* ». Il en est là de ses résolutions lorsque, fin 2008, des amis évoquent devant lui l'aubaine du CO₂. « *Tout le monde parlait de ça. C'était comme qui dirait la Lady Gaga dans les affaires.* »

On lui explique le schéma sur un bout de papier : un marché européen du carbone ouvert à tous pour échanger des quotas, une TVA de 19,6 % à carotter à chaque tour de manège. Fabrice Sakoun n'a pas besoin de dessin, il fonce. « *Il n'y a pas un homme d'affaires qui aurait pu y résister. C'était trop beau : vous achetez 200 000 euros le lundi, vous revendez le mardi 240 000 et vous êtes sûr d'être payé, et tout de suite. Et vous ne pouvez pas vous faire voler la marchandise. Et en plus, à qui faites-vous du mal ? Qui saigne, qui pleure ?* »

Des cohortes de gérants de paille

Le 7 janvier 2009, la société Nathanaël, qui avait pour activité « le commerce de gros d'habillement et de chaussures », change d'objet social. Elle se présente désormais comme une société de « distribution de gaz, d'électricité, de carbone et de produits écologiques ».

Créée en 2006 avec un capital de 1 euro, la voilà dotée de 99 999 euros et d'un compte ouvert à la

Royal Bank of Scotland (RBS). L'un de ses associés, David Illouz, se documente sur Internet au sujet des procédures d'inscription sur les registres carbone. « *En vingt minutes, j'avais tout compris* », affirme-t-il.

NINI LA CAILLE

Une bonne mise de départ, des gérants de paille, des voyages à Hongkong pour ouvrir des comptes au nom d'une myriade de sociétés, Fabrice Sakoun et son équipe disposent à leur tour du kit complet de l'escroquerie au carbone.

Le carrousel des tonnes de quotas peut commencer à tourner. Et l'argent à tomber. En quatre mois, ils parviennent à détourner plus de 43 millions d'euros de TVA. Fabrice Sakoun s'offre une Aston Martin, des montres de luxe, un bateau. Quand sa femme l'appelle pour lui dire qu'elle a trouvé un appartement à louer à Tignes pour une semaine de ski, il s'inquiète du standing. « *C'est classe ou très classe ? – C'est classe. – Alors, prends un truc très classe, à 15 000 ou 20 000 euros avec piscine.* »

Il a de l'argent, il veut « *kifer* », prévient-il. Mais avec ses cartes « pass évasion » pour les hôtels et le casino Barrière à Deauville, bien rangées dans son portefeuille juste à côté d'une plaque en métal doré à l'effigie d'un rabbin, Fabrice Sakoun fait figure de petit joueur face aux Mimran, Mouly, Souied, partis plus tôt dans la course au carbone.

Fier d'avoir inspiré à Gad Elmaleh le personnage du fanfaron outrancier de sa comédie *Coco*, Marco Mouly se promène partout avec un sac rempli de grosses coupures.

Ceux-là comptent déjà parmi les Français les plus célèbres de Miami et de Las Vegas, où ils s'envolent sur un coup de tête quand ils sont lassés de leurs séjours au Martinez à Cannes, dans les palaces d'Ibiza ou de Courchevel. Fier d'avoir inspiré à Gad Elmaleh le personnage du fanfaron outrancier de sa comédie *Coco*, Marco Mouly se promène partout avec un sac rempli de grosses coupures.

« Tu paries que je fais venir toutes les filles à notre table sans leur adresser la parole ? », lance-t-il à Arnaud Mimran un soir où se retrouvent dans une discothèque de Marrakech. Il puise dans son sac et lance une pluie de billets. « Tu vois, c'est facile ! » Pour son argent de poche lors des vacances en famille, Arnaud Mimran a une autre technique. Il découpe lui-même l'intérieur de l'épaisse couverture des livres illustrés de ses enfants, glisse ses liasses dans l'encoche avant de recoller le tout et de le fourrer dans leurs sacs à dos.

Des tables de poker à 400 000 le jeton

A Las Vegas, les milliardaires saoudiens ou un ami pakistanais qui a fait fortune dans l'escroquerie au pétrole sont les seuls à pouvoir le suivre dans les parties à 400 000 euros le jeton. En France, le joueur retrouve Patrick Bruel et Vincent Lindon aux tournois de poker que Patrick Pariente, l'un des cofondateurs de Naf Naf, organise chez lui.

Quand il débarque avec Marco Mouly à l'Aviation Club de France, chez Marcel Francisci, on s'inscrit sur liste d'attente pour venir à leur table. « Ceux du carbone » ont la réputation d'avoir des moyens illimités, mais surtout d'être là pour jouer, pas pour gagner. « Même à la belote, on avait des spectateurs car les enchères étaient belles », s'amuse Marco Mouly.

Gad Chetrit acquiert un yacht immatriculé aux îles Caïmans estimé à 8 millions d'euros, une Lamborghini et une Pagani, achetée 1 350 000 dollars.

Il en est un, en revanche, qui ne tarde pas à les rattraper. Il ne vient ni de Belleville comme Samy Souied et Marco Mouly, ni d'Aubervilliers comme Grégory Zaoui, ni de Mantes-la-Jolie comme Cyril Astruc, ni de Pantin comme Fabrice Sakoun, mais de Marseille, où sa famille a déjà fait parler d'elle. A la fin des années 1980, son frère David est impliqué dans un meurtre. Avec la complicité de son père, le jeune homme parvient à s'enfuir, dissimulé dans un container de fruits et légumes à bord d'un cargo vers Israël.

Gérard « Gad » Chetrit l'y rejoint en 2005 pour mettre à l'abri le début de fortune qu'il a accumulée dans la téléphonie et poursuivre ses affaires à l'abri du fisc français. Avec ses placements boursiers, il a de quoi vivre d'autant plus confortablement qu'il a épousé la fille d'un très riche entrepreneur, dont la société assure la construction du réseau routier du pays. En septembre 2008, Gad investit 7 millions d'euros en espèces dans le carbone pour un bénéfice qu'il évalue à « 30 ou 35 millions ». Une estimation basse.

Ses dépenses sont à l'échelle de ses gains. Partageant sa vie entre Tel Aviv, Londres, Los Angeles et Monaco, jetons de casinos et rails de cocaïne, il acquiert un yacht immatriculé aux îles Caïmans estimé à 8 millions d'euros, une Lamborghini et une Pagani, achetée 1 350 000 dollars. « Je n'ai jamais roulé avec, c'est un placement », dit-il.

Les blanchisseurs chinois d'Aubervilliers

Il faut parallèlement blanchir tous ces millions qui tombent du ciel. Le système artisanal de la « salade djerbienne » – le nom donné à cette poignée de familles séfarades de Tunisie qui se chargent depuis des générations de transformer en toute discrétion les apports en espèces en virements sur des comptes à l'étranger et réciproquement, moyennant 2 % de commission – est complètement saturé. Sollicité de toutes parts, l'un de ces « décaisseurs », Raphaël Haddouk, ne parvient plus à fournir.

La communauté Wenzhou, qui a la mainmise sur l'importation en gros de nombreux biens de consommations, a l'immense qualité de manier beaucoup d'espèces.

Le nom de Nadav Bensoussan circule dans la communauté des fraudeurs. Sa société, baptisée France Offshore, qui promet de mettre la défiscalisation à la portée de tous, a une adresse officielle à Paris, avenue Victor-Hugo, dans le 16^e arrondissement, s'offre des espaces publicitaires en bordure du Parc des princes lors des matchs du PSG et distribue des serviettes de bain floquées à ses initiales sur les plages de Saint-Tropez. Il a la réputation d'offrir à prix raisonnable les moyens de sortir son argent vers des paradis fiscaux via des circuits financiers opaques.

Mais face au jackpot du carbone, les escrocs doivent se résoudre à franchir les limites de l'entre-soi. Pour passer à l'ère industrielle de la décaisse, la seule solution est de s'allier aux Chinois d'Aubervilliers.

La communauté Wenzhou, qui a la mainmise sur l'importation en gros de nombreux biens de consommations, a l'immense qualité de manier beaucoup d'espèces, conséquence d'une tendance prononcée à la minoration de valeur des marchandises déclarées aux douanes.

Surtout, elle travaille avec Hongkong, dont les banques ont un double avantage : elles sont sûres et ne coopèrent pas avec les autorités françaises. La communauté d'intérêts suffit à transcender les différences culturelles : par le biais de comptes *off shore*, l'argent des escrocs au carbone paie en Chine les fournisseurs des grossistes d'Aubervilliers qui, en échange, compensent ces montants en espèces en France, livrées à leurs destinataires parisiens par une *noria* de coursiers en deux-roues.

Aveuglement à Bercy

Le premier blanchisseur de l'argent du carbone reste toutefois l'Etat français. Avec une ponctualité et une rigueur qui font le bonheur des escrocs, la Caisse des dépôts et consignations se charge de verser les montants de TVA sur les comptes des « filiales » des sociétés inscrites sur son registre.

Que celles-ci soient toutes domiciliées en Géorgie, en Lituanie, à Singapour, au Panama, au Monténégro ou à Hongkong ne la fait pas ciller. Dans les premiers mois de 2009, les virements atteignent plus de 500 millions d'euros. « *C'est pas pour rien que ça s'appelle la Caisse !* », ironise l'un des escrocs.

Sur le marché du carbone Bluenext, les échanges poursuivent leur ascension fulgurante. De 30 millions de tonnes en septembre 2008, ils passent à 226 millions pour le seul mois de février 2009. Les principaux traders avec lesquels les escrocs font affaire, Voltalia, Consus et COER2, voient leur chiffre d'affaires augmenter respectivement de 16 265 208 %, 15 100 % et 1 045 %. Les clignotants de Tracfin virent au rouge mais chez Bluenext, à la Caisse des dépôts et surtout à Bercy, nul ne prend ou ne veut prendre conscience de l'ampleur de la fraude.

Concurrence et coups fourrés

Pendant ce temps-là, la concurrence s'aiguise entre les équipes de carambouilleurs toujours plus nombreuses. Peu à peu, elle change de nature. On se pique les « token » (codes d'accès aux comptes des sociétés), on retourne à son profit les gérants de paille des autres pour récupérer des fonds abrités par telle ou telle société.

« *Je me suis fait fétichiser* », disent les escrocs quand ils tombent sur plus malins qu'eux. Les derniers arrivés tentent de pousser dehors les anciens qui, eux, n'ont pas du tout envie de partager.

Gad Chetrit en a tiré une leçon : « Dans la vie, il n’y a pas d’amis, il n’y a que l’argent. Si je veux des amis, je me les achète. »

Les alliances se nouent et se dénouent, Grégory Zaoui se fait doubler par Cyril Astruc et Gad Chetrit, qui se fait lui-même voler par un troisième larron. La tension couve entre Samy Souied et Arnaud Mimran pour des prêts d’argent qui tardent à être remboursés.

Marco Mouly rit moins depuis qu’il a été délesté de plusieurs millions d’euros planqués dans un jardin en Israël. Même les plus dociles des gérants de paille commencent à se rebiffer quand ils mesurent l’écart entre les subsides qu’on leur verse et la fortune accumulée par ceux auxquels ils prêtent leur nom.

Les dettes s’accumulent, les taux d’intérêt flambent, les jalousies rongent, les familles se déchirent, les amitiés se brisent. Gad Chetrit en a tiré une leçon : « *Dans la vie, il n’y a pas d’amis, il n’y a que l’argent. Si je veux des amis, je me les achète.* »

Le grand banditisme veut sa part du gâteau

D’autres nuages se profilent à l’horizon. A force de fréquenter les cercles de jeu parisiens comme le Wagram ou l’Aviation Club de France, pour jouer ou blanchir leurs millions au poker, les escrocs ont croisé la route de ceux qui se situent tout en haut de la chaîne alimentaire du crime et qui n’apprécient guère que l’on devienne si riche en si peu de temps – et surtout sans eux.

Ils ont quelques solides arguments à faire valoir pour prendre part à la fête : par le trafic de stupés et autres activités du grand banditisme, ils disposent de masses d’argent à blanchir qui permettent de grossir les mises sur le marché des quotas ; ils peuvent surtout offrir la protection de leurs bras armés aux millionnaires du carbone qui hésitent désormais à sortir faire leurs courses avenue Montaigne sans gardes du corps.

Mais on ne s’allie pas impunément avec ces professionnels de la prédation, dont la seule évocation des noms – Barresi, Federici, Hornec – suffit à clore une conversation. Les protecteurs deviennent gourmands et montrent si nécessaire qu’ils ont les moyens de leurs menaces. Il est temps pour les escrocs de se faire plus discrets et de s’assurer parallèlement des parrainages plus officiels.

Les enquêteurs des douanes prennent très au sérieux les escrocs à la « tête », la TVA.

« *J’en ai marre de payer les voyous, je préfère payer la police* », dit Marco Mouly. Ça tombe bien, celle-ci est friande d’informations sur le grand banditisme traditionnel qu’il lui arrive désormais de côtoyer. Plusieurs policiers capés se laissent approcher par ces as de la séduction et de la « *déballé* » qui savent se montrer généreux en bons tuyaux – surtout lorsque ceux-ci leur permettent de faire tomber leurs concurrents sur le marché du carbone – et qui, à côté de leur gibier criminel ordinaire, semblent beaucoup plus fréquentables.

A Paris, le sous-directeur des affaires économiques et financières de la police judiciaire parisienne, Noël Robin, n’hésite pas à intercéder en faveur de Grégory Zaoui lorsque celui-ci a besoin d’une caution morale pour tenter de convaincre l’animateur Arthur d’investir dans ses affaires. A Lyon, la star de l’antigang, le commissaire Michel Neyret, aveuglé par les serments d’amitié et ficelé par les gratifications que lui versent deux escrocs au carbone, bascule et chute. En Israël, Arnaud Mimran se

sent à l'abri. Son ami Benjamin Nétanyahou qui a profité de ses largesses, est constamment reconduit à la tête du gouvernement israélien. « *Aucune forteresse ne résiste à un mulet chargé d'or* », résume-t-il.

Lire aussi | [Les liaisons dangereuses de Michel Neyret avec les escrocs au carbone](#)



Bercy siffle la fin de la partie

Il en est une au moins qui ne succombe pas à leur charme vénéneux. Contrairement à la police judiciaire, qui fait preuve d'une singulière indulgence à l'égard de ces délinquants en Berluti, les enquêteurs des douanes prennent très au sérieux les escrocs à la « tête », la TVA.

Quand les alertes de Tracfin sont enfin entendues, l'enquête est confiée au Service national de la douane judiciaire (SNDJ). A l'issue d'une réunion convoquée en urgence le 15 mai 2009 au cabinet du ministre du budget, Eric Woerth, la fraude au carbone devient un sujet prioritaire. Après des mois d'atermoiements, tout s'accélère.

Face à l'ampleur de la fraude, Bercy n'a d'autre choix que de siffler la fin de la partie : le 11 juin 2009, la décision est prise d'exonérer de TVA les quotas carbone. L'effet est immédiat : en quelques heures, le marché s'effondre.

Le 9 décembre 2009, l'organisation européenne des polices, Europol, publie un communiqué dévastateur : « *Le marché européen des échanges de quotas de CO₂ a été victime d'échanges frauduleux depuis dix-huit mois. Dans certains pays, jusqu'à 90 % du marché du carbone était le fait d'activités frauduleuses.* » « *On ne pouvait quand même pas refuser les candidats pour délit de faciès !* » se justifie Serge Harry, le directeur général de Bluenext.

La carambouille du carbone : [résumé des cinq épisodes](#)



BIBLIOGRAPHIE

La plupart des protagonistes de ce récit en cinq épisodes sur l'arnaque à la TVA sur le marché carbone font l'objet de poursuites, tous restent présumés innocents tant qu'une condamnation définitive n'a pas été prononcée.

Les escroqueries au carbone, après de longues instructions judiciaires et plusieurs procès, ont donné lieu à de nombreuses révélations, portraits et reportages. Pour composer ce récit, nous nous sommes appuyés sur notre propre enquête, sur les procédures judiciaires mais aussi sur un certain nombre de publications, dont voici les principales :

- *Carbone Connexion, le casse du siècle*, Aline Robert. Max Milo, 2012 ;
- *Commissaire Neyret, chute d'une star de l'antigang*, Richard Schittly. Tallandier. 2016 ;
- *L'Étrange Monsieur Joseph*, Alphonse Boudard, Pocket, 1999 ;
- *Le Casse du siècle*, un film d'Ari Pines et Emmanuelle Elbaz-Phelps.

Les enquêtes d'Olivier Bouchara, qui a longuement rencontré trois des principaux protagonistes de l'affaire, dans *Vanity Fair* :

- « Cyril Astruc, le suspect numéro 1 de l'escroquerie du siècle, raconte tout », *Vanity Fair*, par Olivier Bouchara et Hervé Gattegno, 5 août 2015 ;
- « Casse du siècle : l'incroyable histoire d'Arnaud Mimran et Marco Mouly », *Vanity Fair*, 26 octobre 2016.

Les enquêtes de Fabrice Arfi sur Médiaport

Pascale Robert-Diard et **Simon Piel**